PRODUIRE : Un justificatif de domicile de – 3 mois Une pièce d'identité

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES PERSONNES MAJEURES

M □ Mme □		
NOM		PRENOM
Date de naissance	//	
> adresse		
Code postal	ville	
N° tél. fixe	n° tél.	portable
Email		
	usager (fin d'abor	s envoyer des notifications par e-mail en lien avec inement, durée de prêt dépassée, mise à
 □ Agriculteur □ Artisan □ Commerçant □ Ouvrier □ Chef d'entreprise □ Cadre intermédiaire □ Cadre supérieur 		☐ Employé ☐ Etudiant & Elève ☐ Parent au foyer & Aidant ☐ Chômeur ☐ Retraité
Étudiant : Établissement	□ lycée	☐ enseignement supérieur

Vous êtes dans un service public, vos droits et obligations (extraits du règlement)

ARTICLE 2 - La médiathèque est un service public communal. Elle contribue au développement de la lecture publique, aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire et à la vie culturelle de la population.

ARTICLE 12 - Tout emprunteur qui n'aura pas rendu les documents dans les délais recevra jusqu'à deux rappels. Au deuxième rappel correspondra une pénalité de retard proportionnelle au nombre de documents en retard. Après deux rappels, la restitution des documents sera poursuivie aux frais de l'emprunteur et, le cas échéant, par toutes voies de droit

ARTICLE 13 - En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit en assurer le remplacement suivant les instructions données par les bibliothécaires.

ARTICLE 19 - L'accès à la médiathèque implique l'acceptation du présent règlement.